

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-cinq, le 18 septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-SIGOLENE, dûment convoqué par Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire le 12 septembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Didier ROUCHOUSE, Maire.

PRÉSENTS :

M. Didier ROUCHOUSE, Maire

M. Henri BARDEL, Mme Ghislaine BERGER, Mme Isabelle GAMEIRO, M. Guy VEROT et Mme Adeline BRUN, adjoints, M. Philippe CELLE, conseiller municipal délégué.

M. Yves BRAYE, M. Jean-Louis LAVERGNE, M. Antoine GERPHAGNON, M. Hervé BONHOMME (à partir de la délibération 2025-09-13), Mme Anne PICHON-KELLY, Mme Rose Marie ABRIAL, M. Willy BERTHASSON, Mme Adeline RASCLE, Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (à partir de la délibération 2025-09-02) et, Mme Manon GOURDY, Conseillers

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme Jocelyne DUPLAIN pouvoir à M. Didier ROUCHOUSE

M. Bernard BARRY pouvoir à M. Henri BARDEL

M. Florent PARET pouvoir à M. Guy VEROT

Mme Karine PAULET pouvoir à Mme Isabelle GAMEIRO

ABSENTS EXCUSÉS :

M. André SAGNOL

M. Hervé BONHOMME (jusqu'à la délibération 2025-09-12)

Mme Delphine BONNET

Mme Anne-Laure GUILLAUMOND (jusqu'à la délibération 2025-09-01)

Mme Laetitia SABATIER

M. François AKAKO

M. Adrien DESSAILLY

M. Matéo DUMAS-PEYRACHON

Secrétaire de séance : *Mme Ghislaine BERGER*

Objet : **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de recourir au commissariat aux ventes de Clermont-Ferrand (CAV63) pour vendre aux enchères publiques les biens mobiliers inutilisés de la commune (Délibération n°2025_09_13)**

Monsieur le Maire propose adhésion au service du domaine des ventes de Clermont-Ferrand. Ce Commissariat aux Ventes (CAV63) permet la revente de biens dans une démarche de transparence.

En effet, la commune possède du matériel à ce jour conservé dans différents lieux et non utilisé. Il est proposé de recourir au Service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID, rattachée à la DGFIP) et plus particulièrement au commissariat des ventes de Clermont-Ferrand, qui offre la possibilité de vendre ces biens aux enchères par adjudication en ligne en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes.

Le domaine propose une prestation complète, gratuite et sécurisée de l'acceptation de la remise du bien jusqu'au reversement du produit de la vente :

- Mise en vente en ligne et suivi des opérations de vente ;
- Reversement du produit suivant la vente, étant précisé que le reversement correspond au montant intégral du prix d'adjudication sans frais pour le vendeur ;
- Pour l'acheteur, les frais de taxe domaniale s'élèvent à 11% du prix de vente du produit

Considérant la volonté de la commune de favoriser le réemploi des biens dont elle n'a plus l'utilité ;

Toutes explications entendues, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le recours au service du Commissariat aux Ventes de Clermont-Ferrand pour la vente des biens mobiliers communaux inutilisés
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette procédure et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres en exercice	27
Présents	17
Représentés	4
Votants	21

Quorum	14
Abstention(s)	0
Contre	0
Pour	21

Acte rendu exécutoire après :

Transmis en Sous-Prefecture le :23/09/2025
et publication sur le site internet
de la Mairie le : 23/09/2025

Pour Copie conforme le : 23/09/2025
Le Maire,
Didier ROUCHOUSE